

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Deposé / Reçu le

11 JUL. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge



23093447

N° d'entreprise : **0403 357 672**

Nom

(en entier) : **LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1020 Bruxelles, Avenue de l'Arbre Ballon 5A**

Objet de l'acte : Nominations, Démissions

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
27/04/2023 DESTINE A LA PUBLICATION AU MONITEUR BELGE

(...)

5° Elections statutaires :

Par sa lettre du 19.4.2001 (réf. F.D./mr/1867/8/1962/3130) le Secrétaire d'Etat au Logement, M. Hutchinson, nous informait des intentions du gouvernement de désigner un administrateur représentant la Région au sein de notre Conseil.

Dès lors, en regard de l'art. 25 de nos statuts, l'assemblée générale aurait dû procéder à l'élection de cet administrateur. La désignation de l'intéressé par le gouvernement ne nous a, à ce jour, toujours pas été notifiée.

En conséquence, lorsqu'elle nous parviendra, cette candidature sera soumise au Conseil d'Administration qui, conformément à l'art. 29 des statuts, procédera à l'élection provisoire du candidat retenu, à charge de la prochaine assemblée générale de procéder à son élection définitive.

Par ailleurs, l'article 47 du Code Bruxellois du Logement prévoit que « les droits attachés aux actions ou parts détenues par la Région, sont exercés par le Gouvernement.

Par décision du 2 décembre 2004, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donné mandat à la SLRB, pour représenter la Région au sein de l'ensemble des assemblées générales des SISF.

Ceci implique que la SLRB représente la Région à toutes les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires.

La Région s'abstient néanmoins de prendre part au vote relatif au renouvellement des mandats des administrateurs

6° Notification par la Ville de Bruxelles et le CPAS de fin de mandats d'administrateurs et de remplacement d'administrateurs.

L'assemblée acte que la Ville de Bruxelles a notifié valablement à la société la fin du mandat de Madame Anastasia Papadopoulos et son remplacement à cette même date par Madame Géraldine Rademaker.

L'assemblée acte que la Ville de Bruxelles a notifié valablement à la société la fin du mandat de Madame Géraldine Rademaker le 17/10/2022 et son remplacement à cette même date par Monsieur Matteo Laineri.

Le Conseil de l'Action Sociale prend acte à l'unanimité de la désignation de Madame Anastasia Papadopoulos en tant que nouvelle Administratrice et ce en remplacement à cette même date de Madame Naïma Maâti.

(...)

Le secrétaire: Christophe Pourtois

La Présidente : Liesbet Temmerman

(...)

Myb2b.biz, représentée par Patrick Ader Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).